

## PROCÈS-VERBAL

---

**Deuxième assemblée spéciale du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le lundi 9 mai 2022 à 19 h, par visioconférence**

---

### PRÉSENCES :

#### Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M. Simon Fortin	Secrétaire (2024)
M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2023)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)

#### Membre sans droit de vote :

M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

### ABSENCE :

### AUTRES PRÉSENCES :

M <sup>me</sup> Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Carolyne Larouche	Directrice, Direction de la Planification du transport et de la conception routière
M. Sergio Miguel Marquès da Costa	Ingénieur, coordonnateur des corridors scolaires
M. Jean-François Martel Castonguay	Chef d'équipe, mobilité durable
M. Martin Gignac	Technicien en génie civil
M. François Légaré	Ingénieur, directeur, Section foresterie urbaine
M. Ghislain Auclair	Ingénieur, Service de l'ingénierie
M. Donald Lessard	Technicien en génie civil

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, XX personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>AS-02-01 Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>AS-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 03
<b>AS-02-03 Séance d'information et d'échanges - projet de corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement et réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys</b> - Présentation des aménagements bonifiés - Période d'échanges	19 h 05
<b>AS-02-04 Levée de l'assemblée</b>	21 h

## Procès-verbal

### AS-02-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme ouvre la séance à 19 h. M<sup>me</sup> Lagier donne quelques conseils d'usage concernant la visioconférence.

### AS-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Yanti Zhang, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

### AS-02-03 Séance d'information et d'échanges - projet de corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement et réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys

#### ➤ **Présentation des aménagements bonifiés depuis la séance du 1<sup>er</sup> mars**

M<sup>me</sup> Vallières-Roland précise que la présentation de ce soir est en continuité avec celle tenue le [1<sup>er</sup> mars](#) à l'assemblée ordinaire du conseil de quartier. Elle tient à souligner qu'un travail important a été fait pour tenir compte de tous les commentaires formulés à la suite de cette présentation. Le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys est une opportunité intéressante pour redynamiser le quartier et sécuriser le corridor scolaire. Plusieurs scénarios seront présentés ce soir et celui qui sera retenu permettra assurément de concilier les préoccupations qui ont été émises.

M<sup>me</sup> Larouche lance la présentation en situant le projet dans le contexte de la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) de la Ville de Québec. La présentation et l'enregistrement de la séance sont disponibles [en ligne](#). M. Marquès enchaîne en rappelant les caractéristiques de l'avenue. L'axe est très central et dessert plusieurs rues transversales entre le chemin Sainte-Foy et le boulevard René-Lévesque au sud. Quelques commerces y sont localisés près du chemin Sainte-Foy.

Le projet initial comportait des objectifs de sécurité routière, de mobilité active et de verdissement en créant un axe plus confortable et convivial pour les écoliers, les piétons et les cyclistes. Pour cela, on visait à conserver 2 voies de circulation et du stationnement des deux côtés sur une chaussée réduite à 11 m de largeur. On prévoyait également d'ajouter 25 saillies de trottoirs aux

intersections, d'élargir les trottoirs, d'augmenter les surfaces vertes et d'ajouter des bacs de plantations.

Les commentaires reçus à la suite de la présentation du 1<sup>er</sup> mars ont été formulés par des citoyens, le conseil de quartier, la direction de l'école internationale de Saint-Sacrement, le Centre des loisirs de Saint-Sacrement et l'association des gens d'affaires.

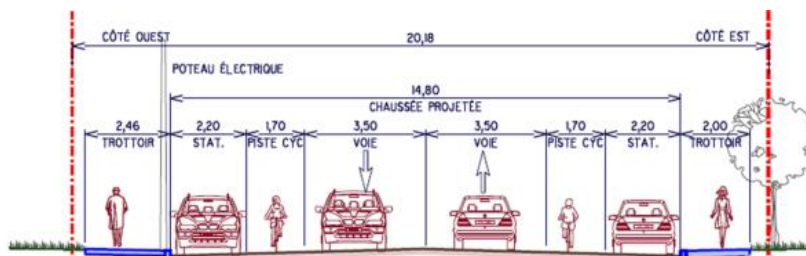
Les commentaires d'importance majeure concernent la conservation des banquettes, la gestion des accès aux commerces, le confort et la sécurité des cyclistes notamment à cause du débit automobile, des saillies de trottoir et des risques d'emportierage.

Les commentaires d'importance mineure portent sur la gestion de l'intersection de la rue Frontenac, le mobilier urbain et l'éclairage, la signalisation lumineuse et l'aménagement de placette à l'angle du chemin Sainte-Foy.

En fonction des commentaires, quatre concepts d'aménagement ont été évalués en fonction des objectifs suivants : le confort des piétons, le confort des cyclistes, la plantation d'arbres, le stationnement et l'apaisement de la circulation. Les quatre concepts sont décrits l'un après l'autre.

### 1 – Piste unidirectionnelle avec stationnement

Le premier concept conserve la largeur de la chaussée actuelle ainsi que le stationnement sur rue. Les trottoirs sont élargis, les banquettes sont retirées et

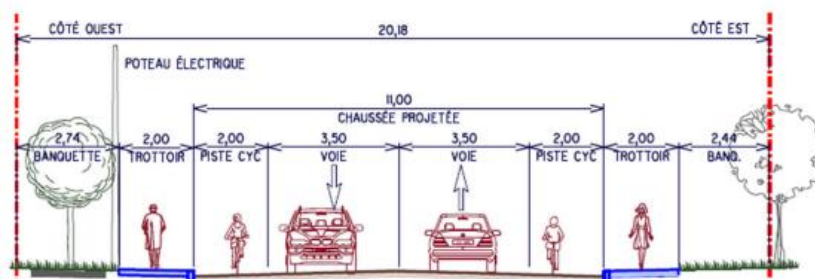


une piste unidirectionnelle est aménagée de chaque côté de la rue parallèlement à la zone de stationnement. Les risques

d'emportierage demeurent. Le concept ne favorise pas la végétalisation, ni le confort des piétons et des cyclistes parce la circulation n'est pas ralentie.

### 2 – Piste unidirectionnelle sans stationnement

Le deuxième concept réduit la largeur de la chaussée à 11 m, retire le stationnement sur rue, élargit les trottoirs et repositionne les banquettes en

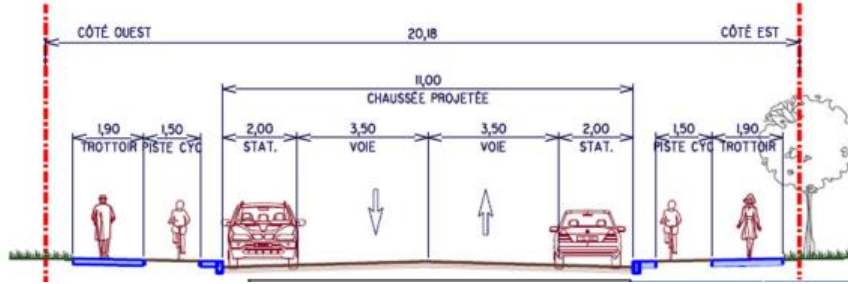


parterre. Une piste unidirectionnelle est aménagée de chaque côté de la rue en bordure du trottoir. Les risques d'emportierage disparaissent,

mais la sécurité des piétons et cyclistes n'est pas assurée parce que la circulation n'est pas apaisée.

### 3 – Piste unidirectionnelle surélevée

Le troisième concept réduit aussi la largeur de la chaussée à 11 m, mais conserve le stationnement des deux côtés de la rue et surélève la piste

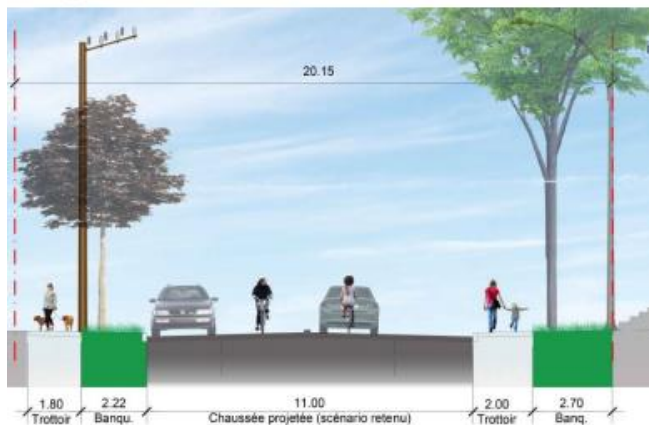


unidirectionnelle à la hauteur du trottoir de chaque côté de la rue. La surface est davantage minéralisée parce que les banquettes

disparaissent. La circulation n'est davantage apaisée que dans les deux concepts précédents.

### 4 – Axe convivial avec mesures d'atténuation

Le dernier concept conserve la chaussée rétrécie et le stationnement des deux côtés de la rue. Les trottoirs sont



élargis et bordés d'une banquette en bordure de rue ou parterre. Il n'y a pas de piste cyclable aménagée. La circulation en vélo se fait sur la chaussée, à la manière d'un vélo-boulevard.

La circulation automobile est apaisée par des saillies de trottoir, des intersections surélevées, des arrêts

supplémentaires.

Aucun des concepts ne répond à tous les objectifs considérés au départ. Le dernier concept (4) est toutefois celui qui obtient le meilleur score bien qu'il n'offre pas de piste cyclable en propre. C'est le concept qui répond le mieux à

	Objectif 1 Confort piéton	Objectif 2 Confort cycliste	Objectif 3 Plantation d'arbres	Objectif 4 Stationnement	Objectif 5 Circulation apaisée
Concept 1 : Piste unidirectionnelle avec stationnement	✓	✗	✗	✓	✗
Concept 2 : Piste unidirectionnelle sans stationnement	✓	⚠	✓	✗	⚠
Concept 3 : Piste unidirectionnelle surélevée	⚠	✓	✗	✓	⚠
Concept 4 : Axe convivial avec mesures d'atténuation	✓	⚠	✓	✓	✓

un aménagement convivial favorisant un apaisement de la circulation et un espace sécuritaire pour tous les usagers. Il

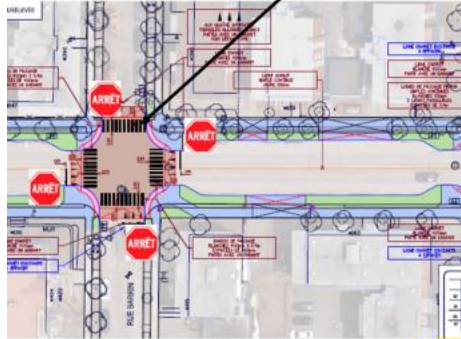
permet de bonifier la végétation et l'aménagement urbain.

Dans le détail, le concept privilégié en deux volets sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys soit au sud ou au nord du chemin Sainte-Foy.

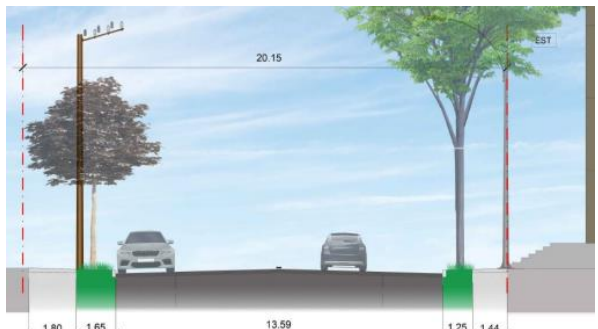
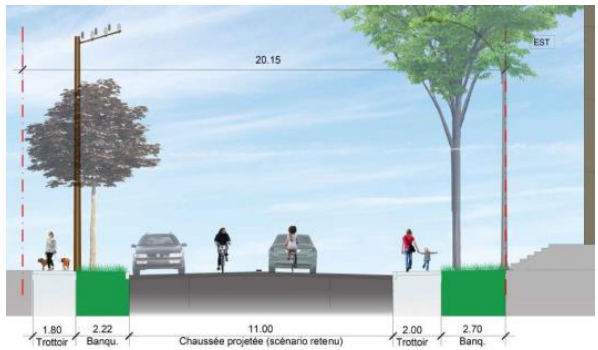
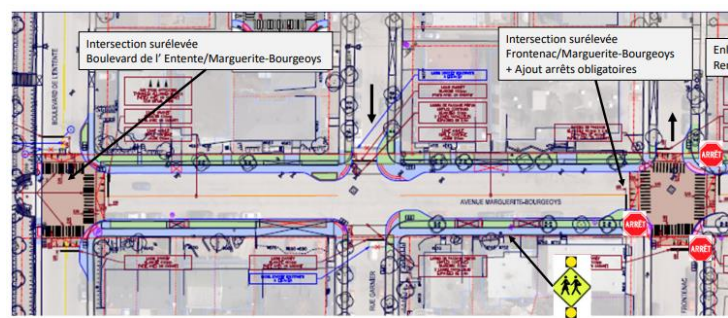
**Tronçon sud** - Entre le chemin Sainte-Foy et la rue de Callières, le nouveau concept prévoit réduire la chaussée à 11 m, ajouter des saillies de trottoir aux intersections, élargir les trottoirs, élargir les banquettes existantes en bordure de rue et ajouter une intersection surélevée et quatre arrêts à l'angle de la rue Barrin où se trouve actuellement une traverse piétonne.

	<p><b>Le profil actuel entre le chemin Sainte-Foy et la rue de Callières.</b></p> <p>Large chaussée, stationnement des deux côtés, banquettes étroites.</p>
	<p><b>Le concept du 1<sup>er</sup> mars 2022.</b></p> <p>Chaussée rétrécie, stationnement des deux côtés, trottoirs élargis, banquettes en parterre.</p>
	<p><b>Le concept du 9 mai 2022.</b></p> <p>Chaussée rétrécie, stationnement des deux côtés, trottoirs élargis (contrainte des poteaux électriques) et banquettes élargies en bordure de rue.</p>



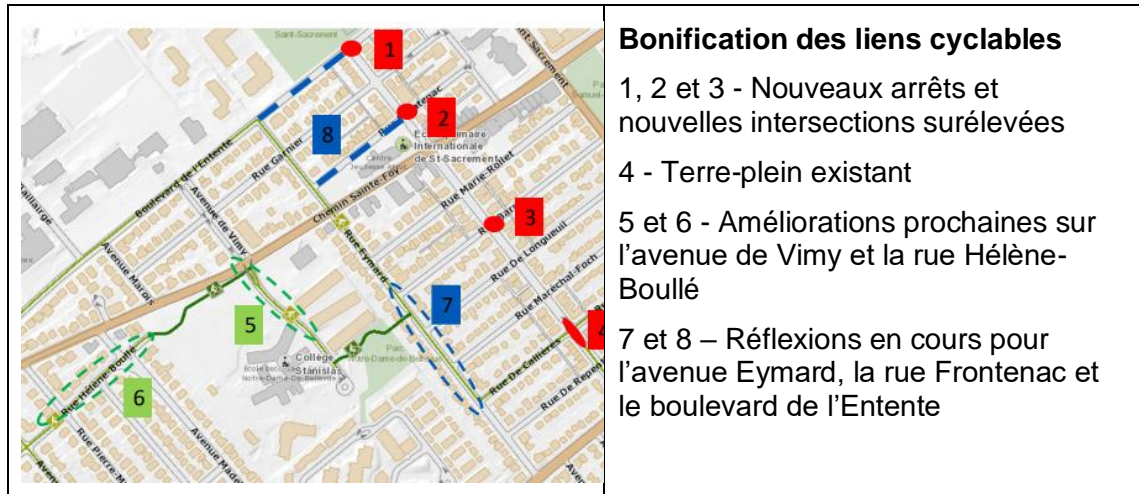
<p style="text-align: center;">Intersection surélevée Rue Barrin/Avenue Marguerite-Bourgeoys + Ajouts de 4 arrêts</p> 	<p><b>Mesures d'apaisement supplémentaires</b></p> <p>Saillies de trottoirs aux intersections et rehaussement de la chaussée à l'angle de la rue Barrin pour créer une intersection surélevée.</p> <p>Ajout d'un arrêt dans les deux sens sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys pour créer une intersection avec arrêt dans tous quatre directions.</p>
---	---

**Tronçon nord** - Entre le chemin Sainte-Foy et le boulevard de l'Entente, le nouveau concept prévoit une chaussée rétrécie, des saillies de trottoirs, des trottoirs élargis, des banquettes élargies en bordure de rue ou en parterre et une intersection surélevée à l'angle du boulevard de l'Entente et une autre à l'angle de la rue Frontenac en plus de nouveaux arrêts.

	<p><b>Le profil actuel entre le chemin Sainte-Foy et le boulevard de l'Entente.</b></p> <p>Large chaussée, stationnement des deux côtés, banquettes étroites.</p>
	<p><b>Le concept du 9 mai 2022.</b></p> <p>Chaussée rétrécie, stationnement des deux côtés, trottoirs élargis, banquettes élargies en bordure de rue du côté ouest et en parterre du côté est pour conserver les arbres matures déjà présents.</p>
	<p><b>Mesures d'apaisement supplémentaires</b></p> <p>Deux intersections surélevées, l'une à l'angle du boulevard de l'Entente, et l'autre à l'angle de la rue Frontenac avec ajout d'arrêts sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys.</p>

L'ensemble des mesures supplémentaires d'apaisement visent à ralentir la circulation sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys et à sécuriser le corridor scolaire ainsi que la chaussée cyclable.

D'autres améliorations des liens cyclables sont également en cours de réflexion, notamment sur la rue Eymard, la rue Frontenac et le boulevard de l'Entente. Des améliorations seront apportées prochainement sur l'avenue de Vimy.



### ➤ Période d'échanges

M<sup>me</sup> Lagier explique le fonctionnement de la période d'échanges. Les personnes ont la possibilité de s'exprimer verbalement ou par écrit, dans le fil de discussion.

Elle rappelle qu'il y aura une brigade mobile pour répondre aux questions des citoyens et des commerçants pendant les travaux. Un encart sera également distribué dans le secteur pour informer les résidents et commerçants une semaine avant le début des travaux.

Les questions et commentaires sont regroupés par thèmes.

**Rue Frontenac** – Les arrêts demandés depuis longtemps sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys à l'angle de la rue Frontenac ont toujours été refusés parce que l'intersection est située trop près du feu de circulation sur le chemin Sainte-Foy. L'ajout de ces arrêts est une excellente nouvelle. M. Marquès mentionne qu'effectivement une configuration différente de l'intersection de même que la proximité de l'école viennent influencer la norme qui s'appliquait.

Il n'est pas prévu de changer le sens unique sur la rue.

**Rue Eymard** – Deux citoyens rappellent que la rue Eymard fait partie du corridor scolaire de l'école internationale Saint-Sacrement et qu'on devrait en tenir compte. Il y a des enjeux de circulation et de sécurité pour les piétons à cause des autobus et des cyclistes.

Concernant la pétition citoyenne qui a été déposée à la Ville, M<sup>me</sup> Lagier indique qu'elle a été transmise à l'équipe de projet et que les signataires ont été invités à la rencontre de ce soir.

**Avenue Marguerite-Bourgeoys** – Un citoyen fait remarquer que plusieurs autobus circulent sur les axes nord-sud pour rejoindre le Cégep Garneau ou encore sur le boulevard de l'Entente en direction est alors qu'il n'y a pas de desserte de ce côté. Il demande si on anticipe une diminution du transit sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys avec les nouveaux aménagements.

M. Marquès indique que le nombre d'obstacles qui sera mis en place va certainement gêner le transit routier jusqu'au boulevard René-Lévesque. Le trafic résidentiel va demeurer, mais celui de transit pourrait être modifié. La circulation des autobus sur la rue Eymard et dans le secteur va être examinée.

Une citoyenne voudrait des explications sur les arbres qui ont été enlevés de la banquette à l'angle nord-est de l'intersection du chemin Sainte-Foy. M. Légaré explique qu'une trentaine d'arbres ont dû être enlevés récemment sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys en prévision de travaux d'aménagement prévus sur l'avenue. Les plantations seront renouvelées à la fin des travaux.

Mme Lagier rappelle que le terrain en vente situé à l'angle sud-est de l'intersection du chemin Sainte-Foy ne fait pas partie du projet.

**Rue de Callières** – Un citoyen demande si la section entre la rue de Callières et le boulevard René-Lévesque qui vient d'être refaite ne pourrait pas être revue en fonction du nouveau concept. On souhaiterait en particulier le retour des banquettes. La suggestion est prise en note, mais cette section ne fait pas partie du présent projet.

**Rue Garnier** – Une citoyenne demande des précisions sur les banquettes à la hauteur de la rue Garnier. M. Marquès précise que les banquettes sont conservées, mais du côté est, la banquette se trouvera plutôt en parterre afin de préserver les arbres matures qui s'y trouvent.

**Stationnement** – Une citoyenne souhaiterait qu'on tienne compte du fait que les deux commerces entre le chemin Sainte-Foy et la rue Frontenac ont besoin de stationnement.

La présidente de l'association des gens d'affaires s'interroge sur le nombre de cases de stationnement retirées. M. Marquès répond que le nombre ne change pas, soit 20 cases, mais que certaines limites de temps de stationnement seront modifiées. M<sup>me</sup> Larouche précise qu'il est encore possible d'en discuter.

**Stationnement en parterre** – Le stationnement sur les terrains en bordure de l'avenue Marguerite-Bourgeoys devrait être mieux contrôlé. M. Marquès mentionne que la question a été examinée. Il fait remarquer que les entrées charretières présentent un net avantage pour le déneigement.

Ce genre de stationnement est problématique pour le déneigement à l'angle nord-est de la rue Garnier. Une citoyenne a souvent appelé au 311 à ce sujet. M. Marquès précise que les intersections surélevées, les grandes saillies de trottoirs et les bacs de plantation vont par défaut restreindre les stationnements en parallèle près des intersections. La citoyenne ne croit pas que cela s'appliquera au stationnement en question. Il faudra vérifier alors si le stationnement est dérogoire ou non.



Un citoyen fait la suggestion d'ajouter des plantations sur les parterres pour restreindre le stationnement hivernal à cet endroit.

**Piste cyclable** – Une citoyenne revient sur le fait que les saillies de trottoir sont bien pour apaiser la circulation, mais qu'elles gênent les cyclistes. Elle revient sur le besoin d'un tronçon cyclable protégé entre le boulevard René-Lévesque et la rue de Callières.

M. Marquès rappelle que sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, les saillies vont être masquées la plupart du temps par les voitures stationnées de sorte que les cyclistes vont pouvoir maintenir leur trajectoire.

Deux citoyens font remarquer que l'îlot central à la hauteur de rue de Callières est peu sécuritaire pour les cyclistes en provenance du boulevard René-Lévesque. M. Martel Castonguay prend note du problème et vérifie.

M. Fortin demande si la chaussée de l'avenue Marguerite-Bourgeoys sera marquée au sol comme la chaussée cyclable de l'avenue Père-Marquette. M. Marcel Castonguay précise qu'actuellement les débits automobiles sont trop importants sur l'avenue Marguerite-Bourgeois pour la comparer avec l'avenue Père-Marquette. Ce n'est pas à proprement parler un vélo-boulevard à ce moment-ci. Il n'y aura donc pas de marquage au sol.

**Corridor scolaire** - Un citoyen suggère que des pictogrammes au sol pourraient être ajoutés aux intersections pour faire davantage respecter la zone scolaire de 30 km / h sur le chemin Sainte-Foy. M. Marquès indique qu'il y a effectivement un projet pilote de nouveaux types de marquage au sol cet été près de l'école Anne-Hébert. En fonction des résultats, les nouveaux marquages pourraient être repris ailleurs.

Un citoyen fait remarquer que le panneau clignotant de 30 km/h semble protéger davantage la pharmacie que l'école elle-même. Il fait également remarquer que le corridor scolaire de l'école internationale n'est pas aussi bien indiqué que celui de l'école Anne-Hébert.

M. Marquès rappelle que les panneaux clignotants doivent être placés à la hauteur de l'emprise du bâtiment scolaire de manière à bien encadrer la zone scolaire. Cette délimitation sert entre autres à distinguer les zones d'infraction, le montant de l'infraction étant plus élevé dans la zone scolaire.

Concernant le corridor scolaire, les mêmes panneaux que ceux placés autour de l'école Anne-Hébert vont être disposés autour de l'école Saint-Sacrement. Toute la signalisation verticale va être mise en place avec les travaux prévus cet été.

**Nature, durée et coûts des travaux** – M. Gignac précise que les travaux commenceront par le tronçon nord en juillet et août et qu'ils se poursuivront sur le tronçon sud, entre août et octobre. Les commerces et entrées privées demeureront accessibles. M. Marquès ajoute que l'appel d'offres sera lancé prochainement et que l'échéancier final des travaux devrait se préciser en juin. Le budget global pour les travaux est environ 2 M \$.

Il n'y aura pas de travaux souterrains d'aqueduc ou d'égout sauf pour remplacer des raccordements en plomb le cas échéant.

**Éclairage** - Un citoyen voudrait savoir si l'éclairage retenu pour l'avenue Marguerite-Bourgeoys sera le même que celui qui vient d'être installé au sud de la rue de Callières. Les mâts sont en béton et les luminaires sont très hauts. Si les luminaires sont plus bas, il en faudra possiblement davantage. M. Marquès ne connaît pas la solution finale de l'éclairage. Mais cela devrait bonifier le concept final.

Une citoyenne mentionne que le nouveau luminaire à Del situé en face de chez elle est beaucoup plus inconfortable que le précédent et que ce type d'éclairage pourrait nuire à la qualité du sommeil. M<sup>me</sup> Larouche mentionne que l'équipe responsable se penche déjà sur le sujet.

M. Turgeon trouve regrettable qu'on n'en sache pas plus à ce stade-ci sur les luminaires et le mobilier urbain. M. Marquès indique qu'une séance d'information portant sur le mobilier urbain aura lieu prochainement.

**Interdiction de tourner à gauche** – L'interdiction de tourner à gauche sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys pourrait être levée en dehors des heures de pointe et rehaussée par un panneau lumineux pour qu'elle soit davantage respectée pendant les heures scolaires. Le commentaire sera analysé.

**Interdiction de tourner à droite** – Cette interdiction devrait être en tout temps présente aux feux de circulation situés à proximité des écoles.

#### ➤ **Conclusion**

Tous les intervenants félicitent de vive voix l'équipe de la Ville ainsi que la conseillère municipale pour cette deuxième mouture de la requalification de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

Au nom du conseil de quartier, M. Turgeon remercie l'équipe de la Ville pour la synthèse qui a été faite des commentaires et pour l'amélioration du concept qui en a résulté. Il remercie également M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland et M<sup>me</sup> Lagier qui ont agi comme intermédiaires auprès de l'équipe du projet. La requalification de l'avenue était attendue depuis de nombreuses années. C'est probablement au niveau du vélo que les améliorations sont les moins évidentes, mais les mesures d'apaisement de la circulation devraient contribuer au confort des cyclistes adultes. On peut toutefois penser que les jeunes enfants circuleront sur le trottoir. Pour terminer, une desserte du service À Vélo aurait sa place sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, près de la rue Marie-Rollet par exemple, tout comme une station de tramway à l'angle du boulevard René-Lévesque. On aura certainement l'occasion d'en reparler.

M. Gemme termine la séance en remerciant les citoyens et les équipes de la Ville. Il souligne plus particulièrement le travail formidable de M. Turgeon dans ce dossier.

Il rappelle qu'une assemblée spéciale du conseil sur l'avenir de l'église du Très-Saint-Sacrement aura lieu le mercredi 18 mai 2022. Suivra le mercredi, 8 juin, une assemblée ordinaire du conseil où il sera question, en compagnie de M. Marquès, de l'aménagement de l'avenue de Vimy et de son tronçon cyclable.

#### **AS-02-04 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 55.

*M. Bertrand Gemme*  
Président

*M. Simon Fortin*  
Secrétaire